DLP 22-5-63 210672

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 32 - 7° supplément

AVEYRON - LOZERE

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Par suite de l'évolution des organes de conservation de la maladie (périthèces) et du développement de la vigne, il y a possibilité de contamination lors de la prochaine pluie.

En conséquence, dès réception du présent avis, exécuter un traitement anticryptogamique à l'aide d'un produit cuprique ou organo-cuprique.

Le présent traitement assurera également une protection contre le Mildiou. Le renouveler en cas de pluie.

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Le développement de la végétation rend insuffisante la protection réalisée par le traitement préconisé le 6 mai. Renouveler cette protection dès réception du présent avis et au plus tard avant le 25 mai.

1963
22

CARPOCAPSE

Il n'est pas encore nécessaire de traiter les poiriers et pommiers contre cet insecte. Attendre un avis ultérieur.

Le 20/5/1963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon - Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P29